



Barème des Honoraires ENTREVUE IMMOBILIERE (applicable pour l'année 2022)

Montant des transactions	Honoraires TTC Mandat Simple	Honoraires TTC Mandat Exclusif
< 200 000 €	7 %	6 %
De 200.001 € à 500.000 €	6%	5%
Plus de 500.001 €	4,5 %	4 %

**montant minimum honoraires transaction 6000€ TTC (hors garage et parking)*

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.
Ces honoraires sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.
Le montant des honoraires ci-dessus est à la charge du vendeur et s'entend TVA comprises à 20% TTC.

LES ENGAGEMENTS D'ENTREVUE IMMOBILIERE

- >L'estimation Offerte de votre bien.
- >Mise à jour des diagnostics techniques obligatoire Signature d'un mandat de vente
- >Dossier de commercialisation
- >Communication web, presse, panneaux...
- >Respect de la loi A.L.U.R.
- >Sélection des acquéreurs
- >Visites accompagnées
- >Rapport de commercialisation Accompagnement au financement Négociation et accord des parties
- >Mise en place de l'avant contrat Accompagnement jusqu'à l'acte authentique



Barème des Honoraires ENTREVUE LOCATION
conforme à la loi Alur
(applicable pour l'année 2022)

Prestations	%HT	% TTC
Honoraires de Location à charge du Locataire comprenant la Constitution du dossier et la Rédaction du bail	8,33 € / m ²	10 € / m ²
Etablissement de l'état des lieux à la charge du Locataire	2,5 € / m ²	3 € / m ²
Honoraires de Location à charge du Propriétaire comprenant la Recherche de locataires, la Constitution du dossier et la Rédaction du bail	8,33 € / m ²	10 € / m ²
Etablissement de l'état des lieux à charge du Propriétaire	2,5 € / m ²	3 € / m ²
Mandat de gestion Taux hors frais annexes sur les sommes encaissées		
Mandat de gestion Location Nue	5 %	6 %
Mandat de gestion Location Meublée	5,83 %	7 %

Le montant des honoraires ci-dessus est à la charge du vendeur et s'entend TVA comprises à 20% TTC

LES ENGAGEMENTS D'ENTREVUE IMMOBILIERE

- >L' estimation Offerte de votre bien
- >Mise à jour des diagnostics techniques obligatoires Signature d'un mandat de vente
- >Dossier de commercialisation
- >Communication web, presse, panneaux...
- >Respect de la loi A.L.U.R.
- >Sélection des acquéreurs
- >Visites accompagnées
- >Rapport de commercialisation Accompagnement au financement négociation et accord des parties
- >Mise en place de l'avant contrat accompagnement jusqu'à l'acte authentique



ENTREVUE
IMMOBILIÈRE

Barème des Honoraires en Transaction
ENTREVUE BUREAUX ET COMMERCE
(applicable pour l'année 2022)

Montant des transactions	Honoraires HT Mandat Simple	Honoraires HT Mandat Exclusif
< 300.000 €	8%	6%
+ 300 0001 €	7%	5%

Barème des Honoraires en Transaction
DROIT AU BAIL & FONDS DE COMMERCE
(applicable pour l'année 2022)

Montant	
	30 % du montant du loyer annuel HT (hors charges) avec un minimum forfaitaire de 4500 € HT

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur dans le cadre de la signature d'un mandat de vente. Ces honoraires sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire. Le montant des honoraires ci-dessus est à la charge du vendeur et s'entend TVA comprises à 20%TTC.

LES ENGAGEMENTS D'ENTREVUE IMMOBILIERE

- >L'estimation Offerte de votre bien
- >Mise à jour des diagnostics techniques obligatoires Signature d'un mandat de vente
- > Dossier de commercialisation
- >Communication web, presse, panneaux...
- >Respect de la loi A.L.U.R.
- >Sélection des acquéreurs
- >Visites accompagnées
- >Rapport de commercialisation Accompagnement au financement Négociation et accord des parties
- >Mise en place de l'avant contrat Accompagnement jusqu'à l'acte authentique



ENTREVUE
IMMOBILIÈRE

Barème des Honoraires ENTREVUE VIAGER (applicable pour l'année 2022)

Montant des transactions (bouquet)	Honoraire Mandat TTC
< 100 000 €	10 000 €
De 100 000 € à 300.000 €	7%
De 300 001 € à 600 000 €	6%
+ 600 000 €	5 %

**Le barème s'applique par tranche de prix sur la valeur vénale du bien*

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.
Ces honoraires sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.
Le montant des honoraires ci-dessus est à la charge du vendeur et s'entend TVA comprise à 20% TTC.

LES ENGAGEMENTS D'ENTREVUE IMMOBILIERE

- >L'estimation Offerte de votre bien
- >Mise à jour des diagnostics techniques obligatoires Signature d'un mandat de vente
- > Dossier de commercialisation
- >Communication web, presse, panneaux...
- >Respect de la loi A.L.U.R.
- >Sélection des acquéreurs
- >Visites accompagnées
- >Rapport de commercialisation Accompagnement au financement Négociation et accord des parties
- >Mise en place de l'avant contrat Accompagnement jusqu'à l'acte authentique